



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissement français du sang

Question écrite n° 99177

Texte de la question

M. Pierre Gosnat interroge Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur le projet de fermeture du laboratoire de biologie de l'établissement français du sang de Rungis. En 2010, l'Établissement français du sang (EFS), unique opérateur civil de la transfusion sanguine en France sous la tutelle du ministère en charge de la santé, a fêté ses dix ans d'existence. La transfusion sanguine, dont l'EFS a le monopole, comprend le don de sang, de plasma, de plaquettes et de sang placentaire. Il fournit plus de 1 900 établissements de santé (hôpitaux et cliniques) partout en France. Au-delà de son cœur de métier, l'EFS mène également des activités thérapeutiques et des activités de recherche dans des domaines innovants, comme l'ingénierie et la thérapie cellulaires et tissulaires. Créé pour garantir la sécurité de la chaîne transfusionnelle du donneur au receveur, l'EFS s'appuie sur une organisation territoriale à l'échelle régionale. Il dispose, outre des services centraux situés à Paris, de 18 établissements distincts (établissement de transfusion sanguine, ETS), 14 en métropole et 4 dans les DOM, de 154 sites de collecte, 40 000 collectes mobiles. L'ETS Île-de-France emploie 1 413 personnes dans 81 sites (préparation, qualification, collecte fixe, distribution, immuno-hématologie), 9 centres de soins, 101 dépôts de sang et 2 laboratoires de biologie. Aujourd'hui, au prétexte de réduire les déficits publics, le Gouvernement prévoit, dans le cadre de la réforme générale des politiques publiques, la fermeture de dix laboratoires de biologie de l'EFS. Ainsi, seuls quatre laboratoires en France procéderaient aux contrôles des produits sanguins et à leur qualification biologique au lieu des quatorze actuellement. Cette décision fait peser de lourds risques de pénurie de produits sanguins et de non-respect de la chaîne transfusionnelle. Le 3e plus grand laboratoire de France, situé dans le Val-de-Marne à Rungis, serait menacé de fermeture. Il analyse et traite les 287 000 dons de sangs prélevés par an dans les huit départements franciliens, représentant 10 % de la collecte nationale, alors que les besoins franciliens sont estimés de l'ordre de 17 % de la collecte nationale. Ces besoins importants en produits sanguins transfusés s'expliquent en Île-de-France par la concentration d'hôpitaux et de cliniques. Ce projet de restructuration prévoirait que les dons collectés dans notre région seraient transportés et gérés par le laboratoire de Lille. Pourtant le site du laboratoire de Rungis emploie 39 salariés et dispose de locaux fonctionnels, spacieux et accessibles par voies routières et ferroviaires. 2,5 millions d'euros d'investissements ont été réalisés en 2010 pour y contribuer. Or le laboratoire d'analyses biologiques de Rungis constitue un site indispensable pour assurer cette mission de service public qu'est la transfusion sanguine en Île-de-France. Ce projet de fermeture du site de Rungis remet en cause la présence d'un des acteurs importants pour le système de santé et les besoins des populations franciliennes. Il va à l'encontre de la dynamique impulsée par de nombreux acteurs du monde de la recherche, du secteur de l'université et de la santé. Il lui demande de stopper la mise en oeuvre effective de projet de restructuration de l'ESF, d'ouvrir une concertation à ce sujet et d'assurer la permanence du laboratoire d'analyses biologiques de Rungis.

Texte de la réponse

La mutualisation des plateaux de qualification biologique du don est prévue à l'article 12 du contrat de performance signé le 2 septembre 2010 par l'Établissement français du sang (EFS) et les ministres chargés de

la santé et du budget. Ce contrat de performance prévoit une réduction du coût du processus de qualification biologique du don de 15 % à son échéance. Les quatorze plateaux existants actuellement connaissent tous des organisations différentes et nécessitent des mesures d'harmonisation. Le coût de leur fonctionnement est connu et il est d'autant plus élevé que le maillage territorial est important. Le contrat de performance ne définit pas le nombre de plateaux qui devront faire l'objet d'une mutualisation mais prévoit une réduction de 15 % du coût de l'organisation réalisant la qualification biologique du don, à l'échéance du contrat. L'EFS, après avoir mené une étude portant sur plusieurs scénarii avec un nombre final de plateaux allant de trois à huit, a finalement retenu l'hypothèse du passage de quatorze à quatre plateaux interrégionaux. Pour ce faire, un groupe de travail a travaillé jusqu'en juillet 2010. Des études complémentaires ont été rendues fin août et des propositions de localisations géographiques ont enfin été faites en octobre. Les localisations ont été fixées pour leur intérêt logistique. Les régions retenues sont Pyrénées-Méditerranée (Montpellier), le nord de la France (Lille), Rhône-Alpes (Annecy) et Pays-de-Loire (Angers). Le premier regroupement sur Montpellier aura lieu en deux temps, avec d'abord la fermeture du plateau de Saint-Étienne, puis de celui de Marseille, au cours de l'année 2011. Les autres regroupements se feront en 2012. Les regroupements effectués en 2012 bénéficieront des enseignements du regroupement de Montpellier. L'Établissement français du sang (EFS) a présenté un plan de mutualisation des plateaux de qualification biologique du don le 10 novembre 2010 à son comité des directeurs et l'a transmis le même jour aux organisations syndicales siégeant au comité central d'établissement. Une première information officielle du comité central d'établissement a eu lieu le 16 décembre 2010. La secrétaire d'État chargée de la santé suit bien entendu de très près les modalités de mobilité des personnels de l'EFS. La direction de l'EFS a garanti qu'il n'y aura aucun licenciement ni mobilité forcée du personnel. Toutes les situations seront étudiées au cas par cas et une proposition de reclassement sera faite à chaque personne concernée. L'Établissement mettra en place des mesures d'accompagnement pour les candidats à la mobilité, afin de ne pas perdre leur expertise. Les mesures seront définies avec les partenaires sociaux. Pour les personnels non repris dans les activités de qualification biologique du don, des formations de reclassement seront proposées, notamment en vue d'un renforcement ou d'un développement d'activités sur les sites qui perdront leur plateau. Il faut également souligner que l'activité transfusionnelle va augmenter dans les prochaines années. L'EFS conserve donc des perspectives d'augmentation d'emploi et de budget. Ainsi, 152 emplois supplémentaires seront créés en 2011. Les amplitudes horaires sur les nouveaux plateaux de qualification biologique du don seront étudiées dans le cadre des discussions entre la direction et les organisations syndicales, avec l'expertise d'un consultant. Enfin, les différents scénarii étudiés prévoient les situations qui permettent de fonctionner avec un plateau en moins en cas d'incident provoquant sa fermeture. L'EFS est aujourd'hui préparé à ce genre d'exercice ; ces plans de sécurisation fondent l'autosuffisance en produits sanguins labiles de notre pays. D'autres pays européens comparables à la France ont déjà fait l'expérience du regroupement de tels plateaux. Il n'a pas été remonté de difficultés particulières lors de ces opérations et la disponibilité des produits y est assurée sans problème. Ce plan sera mis en oeuvre en apportant toutes les garanties nécessaires en termes de sécurité et de qualité des produits sanguins labiles.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Gosnat](#)

Circonscription : Val-de-Marne (10^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99177

Rubrique : Sang et organes humains

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er février 2011, page 867

Réponse publiée le : 22 mars 2011, page 2890